



Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Service des Moyens internes

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

ACQUISITION D'UN VEHICULE
4x4 PICKUP A CABINE
APPROFONDIE POUR LE
SERVICE ARCHEOLOGIE DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'INDRE-ET-LOIRE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis

F2024-0032
17 / 05 / 2024 à 16 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Service des Moyens internes

Représentant : Madame la Présidente Présidente du Conseil départemental

Adresse : Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Hôtel du département

Place de la Préfecture

37927 TOURS Cedex 9

Téléphone : 02 47 31 47 31

Courriel : correspondre@aws-france.com

Site internet : <https://www.marches-publics.info>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **ACQUISITION D'UN VEHICULE 4x4 PICKUP A CABINE APPROFONDIE POUR LE SERVICE ARCHEOLOGIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE**

Ce marché concerne la fourniture d'un 4X4 Pick up à cabine approfondie pour les agents du service archéologie. Le véhicule doit permettre d'emmener une équipe de 4 personnes minimum avec du matériel relativement encombrant : brouettes, pelles, pioches, etc. et un groupe électrogène, et plus occasionnellement : rouleau de bâche ou de géotextile, aspirateur de chantier, sur des terrains de grandes surfaces (plusieurs hectares) parfois très difficiles.

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|--------------------|
| 34100000-8 | Véhicules à moteur |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|-----------------------|---|
| Objet du contrat | ACQUISITION D'UN VEHICULE 4x4 PICKUP A CABINE APPROFONDIE POUR LE SERVICE ARCHEOLOGIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE |
| Acheteur | Conseil départemental d'Indre-et-Loire |
| Type de contrat | Marché ordinaire de fournitures |
| Structure | Lot unique |
| Lieu d'exécution | Ensemble du département de l'Indre-et-Loire |
| Délai | 12 Mois |
| Développement durable | Clause environnementale |
| Pénalités de retard | 10 € par jour de retard |
| Variation des prix | Fermes |
| Nature des prix | Prix unitaires |

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° et 2° - Petits lots - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les modalités de retrait des dossiers de consultation sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement de l'offre de base et celui de la variante
- Bordereau de prix unitaire (B.P.U.) de l'offre de base et celui de la variante
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) de l'offre de base et celui de la variante
- Règlement de consultation
- Trame du mémoire technique de l'offre de base et celui de la variante

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et devront notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Ils acceptent par avance que toute notification relative à la présente consultation soit faite valablement par voie électronique à l'adresse qu'ils auront indiquée.

L'adresse courriel certaine devra être également renseignée à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

| Variante autorisée | Descriptif |
|--|---------------------|
| Offre de base | Véhicule neuf |
| Offre variante : alternative à la solution de base | Véhicule d'occasion |

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'un acte d'engagement distinct de l'offre de base. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|--|---|
| Situation juridique | |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire | |
| Déclaration du candidat (DC2) | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics)</i> |
| Lettre de candidature (DC1) | <i>Lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics)</i> |
| Pouvoir prouvant l'habilitation à engager le candidat (par exemple KBIS) | Pouvoir prouvant l'habilitation à engager le candidat (par exemple KBIS) |
| Capacité économique et financière | |
| Autres justificatifs | |

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf.)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|-------------------------------------|---|
| Acte d'engagement | <i>Acte d'engagement de l'offre de base et éventuellement de la variante proposée</i> |
| Bordereau de prix unitaire (B.P.U.) | <i>Bordereau de prix unitaire (BPU) de l'offre de base et éventuellement de la variante proposée</i> |
| Mémoire technique | <i>Mémoire technique complété de l'offre de base et éventuellement mémoire technique de la variante proposée.</i> |
| Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) | |
| Carnet d'entretien du véhicule | <i>Pour le véhicule neuf et si possible pour le véhicule d'occasion</i> |

| Document | Descriptif |
|---|--|
| Contrôle technique | <i>Pour la variante d'occasion</i> |
| Documents destinés à l'intelligence du projet | <i>Documents destinés à l'intelligence du projet de l'offre de base et éventuellement de la variante</i> |

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département
Place de la Préfecture
TOURS

37927 Cedex 9

Contact : Commande publique

Les copies de sauvegarde devront parvenir au service de la commande publique uniquement par lettre recommandée portant les références et l'intitulé de la présente affaire

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Planning de la consultation :**

Sans objet.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|----------------------------|--|
| 1. Valeur technique (60 %) | Le jugement de la valeur technique s'établira d'après les éléments renseignés dans le mémoire technique, la documentation du candidat et des démonstrations éventuelles. Différents sous-critères permettront d'apprécier les performances, l'ergonomie, la sécurité, le confort du véhicule proposé, options proposées, les garanties, le SAV et les performances environnementales... |
| 2. Prix (40 %) | L'offre la mieux classée au regard du critère financier aura 40 points et servira de référence pour le calcul des points des autres offres selon la formule suivante : offre de référence/offre du candidat x 40 = note du candidat |

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation. |

■ Présentation et essais des véhicules :

Afin de valider l'adéquation entre l'offre et son besoin, sur demande du Conseil Départemental, les candidats seront éventuellement amenés à présenter, sur le territoire du département de préférence, et à faire essayer, dans les jours qui suivront l'ouverture des offres, le matériel proposé.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|--|--|
| Attestation d'assurance | |
| Attestations de régularité fiscale et sociales | Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en cours de validité prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus |

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur (Conseil départemental d'Indre et Loire, service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9) sous deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

Référé contractuel devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif compétent (code de justice administrative, art. L551-13 à L551-23) dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de six mois à compter du lendemain de la conclusion du marché si un tel avis n'a pas été publié.

Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent sous deux mois à compter de la publication ou notification de la décision ou de l'acte attaqué (code de justice administrative, art. R421-1). Ce recours peut être précédé d'un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur ;

Recours de pleine juridiction devant le Tribunal Administratif compétent contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, sous deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation

(CE. ass, 16/07/07, Sté Tropic travaux signalisation).

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Conseil départemental d'Indre et Loire, service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9 Tél 02 47 31 47 31, courriel : commande-publique@departement-touraine.fr.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS
Téléphone : 02 38 77 59 00
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Télécopie : 02 38 53 85 16
Site internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Délégué à la protection des données

Place de la préfecture

37 927 Tours cedex 9

dpo@departement-touraine.fr

ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)

La Présidente
Du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Pour la Présidente et par délégation,

19 AVR. 2024

Direction de la Logistique Interne,
Cheffe du Service Gestion
Administrative et Financière,
CHAUVIN Anne

